



CHSCTD du 16 novembre 2020

Déclaration de la FSU

Ce CHSCTD est le premier réuni depuis le lâche assassinat de notre collègue Samuel PATY qui a montré le visage horrible du terrorisme. Assassiner et décapiter un enseignant, un professeur d'histoire-géographie en charge de l'enseignement moral et civique, c'est s'attaquer au cœur de notre société. C'est s'attaquer à ces hommes et ces femmes qui se chargent sur tout le territoire national d'enseigner les savoirs, d'initier au débat argumenté, d'éveiller l'esprit critique et d'assurer la liberté de conscience. C'est s'attaquer à l'ambition d'une école commune donnant à tous les jeunes les moyens de maîtriser leur avenir, d'accéder, TOUS, à la réussite. La décision autoritaire du Ministre de revenir sur ses propres engagements pour qu'un hommage soit rendu à notre collègue est indigne. Votre silence lors de ces ordres et contre-ordres est coupable. La communauté éducative est meurtrie. Les conditions d'une rentrée hors normes ont été balayées d'un revers de la main, sans considération pour les impératifs humains et pédagogiques. Elle marque la rupture définitive entre les personnels et leur Ministre. Cette décision a par ailleurs désorganisé et discrédité encore plus l'Ecole et ses personnels alors qu'il faudrait au contraire de la sérénité et s'appuyer sur les personnels qui tiennent l'école à bouts de bras depuis mars dernier.

Ce CHSCTD se tient comme nous en avons désormais l'habitude dans l'Académie comme dans le département, après la rentrée effectuée sous un nouveau protocole, un protocole dit « renforcé » -même s'il n'en a que le nom- qui n'est pas moins que le troisième mis en œuvre depuis la rentrée de septembre. En effet, alors que l'épidémie de COVID 19 ne cessait de progresser depuis septembre, l'Education nationale refusait de prendre la mesure de la gravité de la situation. Pire, au niveau national, les protocoles étaient même allégés quelques semaines après la rentrée. Le Ministre Blanquer justifiait alors l'application du nouveau protocole fin septembre en indiquant qu'il se basait « *sur le fait qu'on voit maintenant, d'après de nombreuses études, que les enfants se contaminent très peu entre eux, de même qu'il y a peu de contaminations d'enfants à adultes. Et tout ceci permet d'avoir ce nouveau protocole, qui va permettre d'avoir moins de classes fermées* ». Fermer moins de classes semblait clairement être l'objectif et l'indicateur d'une rentrée que le ministre qualifiait de réussie, quelles qu'en soient les conséquences sanitaires.

Face à la dégradation continue de la situation et à une circulation du virus non maîtrisée de l'aveu même du Premier Ministre, le même Ministre Blanquer présentait dans l'urgence un protocole prétendument renforcé la veille de la rentrée des vacances d'automne, sans consultation des instances dédiées et sans que les personnels en responsabilité de sa mise en œuvre ne puissent s'en emparer avant la rentrée. *En quoi est il renforcé ? Par l'obligation du port du masque par les élèves dont il disait hier qu'ils étaient « peu contaminants » ? Par l'incantation à la distanciation physique, au non brassage et à l'aération des locaux -dans la mesure du possible- qui, dans de nombreuses écoles et établissements voire disciplines sont rendus impossibles par le nombre d'élèves par classe, la réalité des locaux à disposition (exiguïté, vétusté, ...) ? Une mascarade...*

Mais qu'importe ! Le Ministre n'a pas de limite pour justifier ses choix à rebours des intérêts des élèves, des personnels et de leur famille. La propagande est assurée, chiffre à l'appui, pour minimiser la circulation du virus au sein même des écoles et établissements scolaires. Dans [un communiqué](#) daté du vendredi 6 novembre, l'Éducation Nationale fait état de 3 528 élèves positifs au covid-19 cumulés sur les 4 derniers jours dans les établissements scolaires, c'est-à-dire du 2 au 5 novembre. Pour enjoliver la situation, le Ministère propose même une traduction en pourcentage : 0,03% des élèves accueillis ! Qui peut encore le croire alors que le taux d'incidence chez les populations les plus jeunes explosent ? En tout cas, pas la presse qui met en doute la sincérité du ministre (voir Libération du 10/11/20).

Dans le même temps, Santé Publique France indiquait 32 976 jeunes de 0 à 19 ans positifs au covid-19 du 2 au 5 novembre. Sur la seule journée du 2 novembre, il y avait 10 000 cas positifs en France chez les 0-19 ans, soit trois fois plus que les chiffres du ministère sur quatre jours.

L'Académie n'est pas en reste en relayant au niveau local, vendredi après vendredi, communiqué de presse après communiqué de presse, des données tout aussi faussées. Cette pratique ne leurre personne sur la réalité de la diffusion du virus dans les écoles et établissements scolaires. Le seul effet de cette pratique est de conforter une défiance envers l'institution qui est aujourd'hui largement partagée chez les personnels comme chez les usagers. Quand d'autres académies font le choix de la transparence du nombre de personnels contaminés chaque semaine depuis le début de l'année, la Rectrice s'entête à masquer la réalité par la diffusion d'une photographie instantanée tronquée. Nous vous remercions de ne pas participer à cette propagande institutionnelle. Nous déposerons un vœu pour demander, à l'échelle départementale :

- la clarification/présentation du protocole de traçage des cas confirmés et des contacts,
 - la transparence sur la réalité statistique de la circulation du virus : c'est un préalable à toute politique de prévention.
- A défaut, nous serions fondés à penser que le suivi comme le traçage des cas confirmés et des cas contact, assuré en interne, est sous influence ? Les témoignages de personnels accréditent ces doutes. Ce serait alors un jeu dangereux.

A cela s'ajoute une nouvelle fois des difficultés d'approvisionnement en masques après le scandale des masques traités aux zéolites qui n'auront fait l'objet d'aucune consigne de retrait dans l'académie... Trop d'écoles et d'établissements ont fait la rentrée sans avoir été livrés à la rentrée ni le lendemain. On ne parle même plus des masques inclusifs que les personnels prioritaires (enseignants d'enfants déficients auditifs, enseignants de CP...) devaient recevoir dès septembre... Ils les attendent toujours.

Que dire des personnels vulnérables qui n'ont pas été informés de l'évolution du cadre réglementaire en cette rentrée ni de la suspension du décret d'août 2020 par le conseil d'Etat ni de la publication d'un nouveau décret confirmant la décision du Conseil d'Etat. Les personnels concernés n'ont eu pour seule information la possibilité qui leur était offerte, sur demande, de se voir attribuer des masques chirurgicaux type 2. L'administration départementale avait été plus prompte à communiquer lorsqu'il s'était agi de réduire les droits des personnels dans ce domaine. ***C'est cynique et nous considérons qu'il s'agit d'une faute grave de l'employeur de ne pas porter à la connaissance des agents les dispositions susceptibles de les protéger d'une exposition au virus. .***

Enfin, depuis le 1er septembre, le premier ministre dans un premier temps puis la ministre de la transformation et de la fonction publiques ont rappelé l'importance de développer le télétravail chaque fois que cela est possible en rappelant que « *Nous devons tout mettre en œuvre pour limiter la circulation du virus. L'Etat doit être exemplaire afin de protéger ses agents comme les usagers du Service Public* ». Nous ne pouvons que les mesures préconisées par les autorités « pour limiter la circulation du virus et protéger les agents et les usagers » ne sont pas ou peu mises en œuvre dans le département. La encore, c'est une lourde responsabilité que vous prenez.

Les nombreuses fiches du registre Santé et Sécurité au Travail que nous recevons confirment nos propos et font état de :

- l'absence de mise en œuvre locale ou une mise en œuvre très partielle du protocole
- cette situation crée du mal-être au travail lié à des carences/défaillance de protection
- le sentiment de travail empêché
- le sentiment d'abandon institutionnel

L'employeur est responsable de la santé et la sécurité des personnels, a un devoir de protection des agents qu'il emploie. Il est donc urgent d'apporter des réponses cohérentes et rapides aux personnels qui demandent de l'aide. Il est de votre responsabilité de vous assurer de la bonne mise en œuvre du protocole sanitaire : ne pas répondre à ces alertes des personnels est une faute grave qui vient alimenter le sentiment d'abandon institutionnel.

Enfin, nous vous demandons de longue date de clarifier des points du protocole qui posent question. 3 mois après nos premières demandes, vous avez accepté d'apporter de premières réponses. Nous vous en remercions. D'autres réponses sont attendues, nous les poserons à nouveau aujourd'hui.

Des dispositions peuvent être mises en place dès maintenant pour protéger les personnels et leur apporter le nécessaire soutien dans cette période hors-norme. Si cela n'est pas le cas, la FSU appellera les personnels à se saisir de tous les moyens d'action comme le registre DGI ou les fiches SST pour faire valoir leurs droits, assurer leur sécurité et pointer les défaillances et la responsabilité de l'employeur. Le gouvernement doit cesser de jouer avec la santé des personnels, des élèves et de leurs familles.

Avec la mise en place de ce que le gouvernement appelle « un confinement » qui n'autorise en réalité d'autres liens sociaux que les relations de travail, il semble fort probable que les personnels contaminés aient contracté le virus dans le cadre de leur métier. C'est pourquoi, la FSU demande que ces contaminations soient reconnues en accident de service ou maladie professionnelle afin de ne pas imposer un jour de carence aux agents et agentes concerné.e.s et de prévenir la prise en charge des éventuelles séquelles. La Ministre de la transformation et de la Fonction Publique a affirmé lors d'une réunion sanitaire avec les organisations syndicales que la reconnaissance en maladie professionnelle des agents qui seraient contaminés irait au-delà de ce qui est écrit dans le décret. Dès lors, il nous apparaît primordial que l'administration fasse un rappel aux agents sur leurs droits en matière d'accident de service ou de reconnaissance en maladie professionnelle. De son côté, la FSU défendra tous les personnels concernés et les accompagnera dans ces démarches.

Vous l'aurez compris, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, si vous ne prenez pas les dispositions nécessaires pour faire la transparence sur la réalité sanitaire dans les écoles, établissements et services et pour garantir la santé et sécurité au travail, les doutes sur la capacité de notre ministère à gérer la crise sanitaire qui se sont transformés en perte de confiance en l'institution deviendront très rapidement de la défiance.

Guéret, le 16 novembre 2020